

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 10 juin 2019 à 19h40 au Chalet des Loisirs dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Nicole Champagne et Martine Poulin, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Michel Rhéaume et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur du Service de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 40 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

19-06-157

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;

Correspondances

4. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Nomination du conciliateur relatif à l'agrandissement d'une porcherie située sur le lot 5 449 309;
5. Ministère du Tourisme : Confirmation de la réception d'une demande d'aide financière pour le chalet multifonctionnel;

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

6. Autorisation de paiement des dépenses du mois de mai 2019;
7. Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 mai 2019;
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 250-19 sur la gestion contractuelle;
9. Adoption de la Politique établissant la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;
10. Entente de règlement des griefs 2019-01 et 2019-02 : autorisation de signature;
11. Prolongement de contrat de Mme Émilie Marcoux-Mathieu : autorisation de signature;

Aménagement, urbanisme et environnement

12. Adoption du règlement numéro 245-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
13. Adoption du règlement numéro 246-19 amendant le règlement de lotissement numéro 70-07;
14. Adoption du règlement numéro 247-19 amendant le règlement de construction numéro 71-07;
15. Adoption du règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
16. 176, chemin des Cerfs : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
17. 234, route 267 : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
18. 3 616, rang de la Chapelle: analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
19. Dossier Sylvio Rodrigue : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;

Développement socio-économique

20. Projet de tour de télécommunication au mont Adstock : appui municipal;

21. Précision concernant le dossier 423842 de la Municipalité auprès de la CPTAQ : dépôt d'un addenda;

Travaux publics et voirie

22. Adoption du règlement numéro 249-19 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout municipaux;
23. Modification de la signalisation à l'intersection du rang McCutcheon et de la route du Lac-du-Huit : ajout de panneaux d'arrêt en toute direction;
24. Travaux de deux branchements de services dans le secteur Saint-Méthode : octroi d'un contrat;

Sécurité publique

25. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 251-19 décrétant les tarifs lors de certaines interventions du service d'incendie de la Municipalité d'Adstock;
26. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 252-19 amendant le règlement numéro 137-12 concernant la prévention des incendies, mesures de prévention générales et mesures spécifiques pour les bâtiments à risques faibles et moyens résidentiels;
27. Démission d'un pompier volontaire;

Loisirs, culture et vie communautaire

Affaires diverses

28. Projet déposé au programme Nouveaux Horizons : appui municipal;
29. Comptes-rendus des élus;
30. Période de questions;
31. Informations générales
32. Levée ou ajournement de la séance.

Suite au point ajouté en affaires diverses et à la modification de l'ordre du jour, Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques, Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume, Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Correspondance

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION : NOMINATION DU CONCILIATEUR RELATIF À L'AGRANDISSEMENT D'UNE PORCHERIE SITUÉE SUR LE LOT 5 449 309

Monsieur le Maire informe que la Municipalité a reçu une correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation indiquant la nomination de monsieur Michel Riendeau à titre de conciliateur dans le dossier du projet d'élevage porcin situé au 389, 14^e Rang.

MINISTÈRE DU TOURISME : CONFIRMATION DE LA RÉCEPTION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE CHALET MULTIFONCTIONNEL

Monsieur le Maire informe que la Municipalité a reçu la confirmation de la réception de la demande d'aide financière.

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

19-06-158

DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 523 270.97 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 MAI 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 31 mai 2019 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir les explications.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 250-19 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Un avis de motion est donné par le conseiller Nelson Turgeon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère), l'adoption du projet de règlement numéro 250-19 sur la gestion contractuelle.

Le maire dépose le projet de règlement visant à prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique.

19-06-159

ADOPTION DE LA POLITIQUE ÉTABLISSANT LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

ATTENDU que le projet de loi numéro 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27) a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

ATTENDU que suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec, une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU que la Municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Il est résolu d'adopter la Politique établissant la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-06-160 **ENTENTE DE RÈGLEMENT DES GRIEFS 2019-01 ET 2019-02 : AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU les discussions relatives pour parvenir au règlement des griefs 2019-01 et 2019-02;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pascal Binet, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tout document relatif au règlement relatif aux griefs numéro 2019-01 et 2019-02.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-06-161 **PROLONGEMENT DU CONTRAT DE MADAME ÉMILIE MARCOUX-MATHIEU : AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU le contrat octroyer à madame Émilie Marcoux-Mathieu en février dernier;

ATTENDU que son contrat était dans le but d'apporter une aide à la direction générale afin de reprendre les retards pris au cours des derniers mois;

ATTENDU le surcroît de travail dans plusieurs Services et la volonté du Conseil de maintenir une bonne qualité des services offerts aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de prolonger le contrat jusqu'au 31 août de madame Émilie Marcoux-Mathieu à titre de consultante externe pour divers mandats spéciaux en administration et en communication et d'autoriser monsieur Pascal Binet, maire, à procéder à la signature de l'annexe dudit contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Aménagement, urbanisme et environnement

19-06-162 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 245-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 69-07 de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU l'approbation du conseil municipal du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour la zone RCP;

ATTENDU l'approbation de ce PAE nécessite des modifications au règlement de zonage numéro 69-07;

ATTENDU que le conseil souhaite profiter de cette modification réglementaire pour revoir certaines dispositions du règlement de zonage notamment, mais non limitativement en lien avec la classification des usages, la protection du couvert forestier, les stationnements, les clôtures et les haies, les bâtiments et constructions accessoires et à l'orientation d'un bâtiment principal;

ATTENDU que le conseil souhaite classer les usages et normes permis par zone à l'intérieur de grilles de spécification et d'imposer un coefficient d'emprise au sol en zone de villégiature;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Pierre Quirion lors de la séance ordinaire tenue le lundi 8 avril 2019;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le lundi 8 avril 2019 et que l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 9 mai 2019;

ATTENDU que des modifications ont été apportées au projet de règlement suite à l'assemblée publique de consultation relativement à la protection de l'encadrement forestier et aux règles spécifiques applicables aux constructions accessoires à un bâtiment principal;

ATTENDU qu'aucune disposition soumise à une approbation référendaire n'a fait l'objet d'une demande par les personnes concernées;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 245-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-06-163

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 246-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 70-07

ATTENDU que le règlement de lotissement numéro 70-07 de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU l'approbation du conseil municipal du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour la zone RCP;

ATTENDU l'approbation de ce PAE nécessite des modifications au règlement de lotissement numéro 70-07;

ATTENDU que le conseil souhaite profiter de cette modification réglementaire pour établir une largeur maximale pour le lotissement d'un terrain à un usage résidentiel desservi par les réseaux d'aqueduc et/ou égout à l'intérieur d'un périmètre urbain;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Sylvain Jacques lors de la séance ordinaire tenue le lundi 8 avril 2019;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le lundi 8 avril 2019 et que l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 9 mai 2019;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

ATTENDU qu'aucune disposition soumise à une approbation référendaire n'a fait l'objet d'une demande par les personnes concernées;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'adopter le règlement numéro 246-19 amendant le règlement de lotissement
numéro 70-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-06-164

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 247-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION NUMÉRO 71-07**

ATTENDU que le règlement de construction numéro 71-07 de la Municipalité d'Adstock
est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU l'approbation du conseil municipal du plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
pour la zone RCP;

ATTENDU l'approbation de ce PAE nécessite des modifications au règlement de
construction numéro 71-07;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par
la conseillère Martine Poulin lors de la séance ordinaire tenue le lundi 8 avril
2019;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire
tenue le lundi 8 avril 2019 et que l'assemblée publique de consultation s'est
tenue le 9 mai 2019;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent
satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la
portée du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'adopter le règlement numéro 247-19 amendant le règlement de construction
numéro 71-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-06-165

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 248-19 RELATIF AUX PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU que le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale
numéro 155-14 est en vigueur depuis le 12 mars 2014;

ATTENDU que le règlement actuel ne répond plus aux objectifs d'aménagement que le
conseil souhaite pour le Pôle récréotouristique du mont Adstock;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement;

ATTENDU que le règlement 155-14 sera abrogé par l'entrée en vigueur du règlement 248-
19;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le
conseiller Pierre Quirion lors de la séance ordinaire tenue le lundi 8 avril 2019;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire
tenue le lundi 8 avril 2019 et que l'assemblée publique de consultation s'est
tenue le 9 mai 2019;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-06-166

176, CHEMIN DES CERFS : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 176, chemin des Cerfs (lot 5 448 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac) pour un projet de construction d'un garage isolé d'une superficie de 66.08 mètres carrés sur un terrain en seconde rangée d'une superficie de 664 mètres carrés. La superficie recherchée représente 9.95 % de la superficie du terrain. L'article 10.3.1 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit que la superficie d'implantation totale pour l'ensemble des bâtiments accessoires ne doit pas excéder 7 % de la superficie d'un terrain en zone de villégiature.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre.

Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite aux délibérations et sur recommandation du CCU,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de refuser la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 176, chemin des Cerfs (lot 5 448 115 du cadastre du Québec) pour la construction d'un garage isolé d'une superficie de 66.08 mètres carrés considérant la possibilité du requérant de faire autrement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-06-167

234, ROUTE 267 : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 234, route 267 (lot 5 448 948 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac) afin de régulariser l'empiétement du garage isolé déjà construit situé en cour avant à 7.75 mètres de l'emprise du chemin public, alors que le règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une marge avant minimale à 9.1 mètres dans une zone forestière.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre.

Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite aux délibérations et sur recommandation du CCU,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure présentée pour le 234, route 267 et ainsi d'accepter la localisation du garage isolé à 7.75 mètres de l'emprise du chemin public.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-06-168

3616, RANG DE LA CHAPELLE: ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE:

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 3 616, rang de la Chapelle (lot 6 271 161 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac) pour un projet d'implantation et d'utilisation d'un conteneur comme bâtiment accessoire à un usage du groupe habitation. L'article 10.3.2 du règlement de zonage numéro 69-07 stipule que l'utilisation de conteneur comme bâtiment accessoire est seulement autorisée aux usages agricole, acéricole, forestier, commercial et industriel.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre.

Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite aux délibérations et sur recommandation du CCU,
Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu de refuser la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 3 616, rang de la Chapelle (lot 6 271 161 du cadastre du Québec) pour l'utilisation d'un conteneur comme bâtiment accessoire à un usage résidentiel considérant la possibilité du requérant de faire autrement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-06-169

DOSSIER SYLVIO RODRIGUE – VITAL RODRIGUE : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par laquelle monsieur Sylvio Rodrigue, propriétaire du 582, route 267 (lot numéro 5 448 614 du cadastre du Québec), souhaite procéder à l'achat d'une partie du lot numéro 5 448 610 du cadastre du Québec pour des fins de conformité;

ATTENDU que le rapport du Service de l'urbanisme précise que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu que ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que le dossier Sylvio Rodrigue – Vital Rodrigue ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Développement socio-économique

19-06-170

PROJET DE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION AU MONT ADSTOCK : APPUI MUNICIPAL

ATTENDU que Bell projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU que Bell s'est entendu avec la Municipalité d'Adstock et la Coopérative de solidarité récréotouristique du Mont-Adstock pour la construction d'une tour de type monopole de 45 mètres sur le Mont-Adstock;

ATTENDU que dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

ATTENDU que la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure a été suivie en bonne et due forme et aucun commentaire n'a été reçu de la part du public;

ATTENDU que le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Bell;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu que la Municipalité d'Adstock soit favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne (s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Bell, et projeté sur le lot 5 448 308.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-06-171

PRÉCISION CONCERNANT LE DOSSIER 423842 DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE LA CPTAQ : DÉPÔT D'UN ADDENDA

ATTENDU que le Comité agroalimentaire des Appalaches souhaite déployer la phase II de leur projet qui consiste à l'implantation d'un centre de transformation agroalimentaire dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU que le projet générera un effet positif sur le développement économique de la Municipalité et de la région;

ATTENDU qu'à travers son plan stratégique, la Municipalité a identifié Sacré-Cœur-de-Marie comme pôle agroalimentaire;

ATTENDU qu'à travers sa demande, la Municipalité entend prolonger une rue qui relierait le centre de transformation au noyau villageois;

ATTENDU que la Municipalité souhaite que le développement le long de cette rue soit en interrelation avec le monde agricole;

ATTENDU que la Municipalité souhaite doter le développement d'une vision d'aménagement qui permettrait de créer une synergie harmonieuse entre le milieu urbain et le milieu agricole par le déploiement d'une agriculture urbaine à échelle humaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu que la Municipalité d'Adstock dépose un addenda au dossier numéro 423842 déposé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le cadre de sa demande d'exclusion.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Travaux publics et voirie

19-06-172

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 249-19 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT MUNICIPAUX;

ATTENDU que le règlement concernant les rejets dans les réseaux d'égouts municipaux numéro 34-04 a été adopté le 7 juin 2004;

ATTENDU que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a formé un comité pour moderniser le modèle de règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout;

ATTENDU la nécessité d'actualiser les normes de rejet à la lumière des connaissances scientifiques actuelles et d'adopter le règlement proposé par le ministère;

ATTENDU que le règlement numéro 34-04 sera abrogé par l'entrée en vigueur du règlement 249-19;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Pierre Quirion et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le lundi 8 avril 2019;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 249-19 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-06-173

MODIFICATION DE LA SIGNALISATION À L'INTERSECTION DU RANG MCCUTCHEON ET DE LA ROUTE DU LAC-DU-HUIT : AJOUT DE PANNEAUX D'ARRÊT EN TOUTE DIRECTION

ATTENDU la problématique de signalisation à l'intersection du rang McCutcheon et de la route du Lac-du-Huit;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la signalisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la modification de la signalisation à l'intersection du rang McCutcheon et de la route du Lac-du-Huit par l'ajout de panneaux d'arrêt obligatoire en toute direction;
- d'autoriser le Service des travaux publics à installer et à maintenir la signalisation nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-06-174

TRAVAUX DE DEUX BRANCHEMENTS DE SERVICES DANS LE SECTEUR SAINT-MÉTHODE : OCTROI D'UN CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de construction de nouveaux branchements de service pour les propriétés du #20 rue Sheink et du #15 rue Bolduc;

ATTENDU que les offres ont été :

Rang	Soumissionnaires	Montant (sans taxes)	Montant (avec taxes)
1	Les excavations Rodrigue et Fils Inc.	50 463.00 \$	58 019.83 \$
2	Les Constructions de l'Amiante Inc.	83 989.00 \$	96 566.35 \$

ATTENDU l'analyse et la vérification des soumissions reçues ainsi que la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Les Excavations Rodrigue et Fils au montant de 58 019.83 \$ taxes incluses, selon la recommandation du directeur du service de l'ingénierie, le tout conditionnel à l'entente de paiement avec les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Sécurité publique***AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 251-19 DÉCRÉTANT LES TARIFS LORS DE CERTAINES INTERVENTIONS DU SERVICE D'INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK**

Un avis de motion est donné par le conseiller Michel Rhéaume qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère), l'adoption du projet de règlement numéro 251-19 décrétant les tarifs lors de certaines interventions du service d'incendie de la Municipalité d'Adstock.

Le maire dépose le projet de règlement visant à décréter les tarifs imposés lors d'intervention du service de sécurité incendie pour les non-résidents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 252-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 137-12 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES, MESURES DE PRÉVENTION GÉNÉRALES ET MESURES SPÉCIFIQUES POUR LES BÂTIMENTS ONT RISQUES FAIBLES ET MOYENS RÉSIDENTIELS

Un avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère), l'adoption du projet de règlement numéro 252-19 amendant le règlement numéro 137-12 concernant la prévention des incendies, mesures de prévention générales et mesures spécifiques pour les bâtiments à risques faibles et moyens résidentiels.

Le maire dépose le projet de règlement visant à modifier les dispositions relatives aux permis de feux à ciel ouvert et d'abroger l'article 3.13 ainsi que l'annexe A-1 traitant des tarifs d'intervention pour des incendies de véhicules de toute nature.

19-06-175

CONSTATION D'UNE DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'en date du 31 mai 2019, monsieur Irénée Grondin, pompier volontaire de la brigade du Service de sécurité incendie d'Adstock, a remis officiellement sa démission.

À cet égard,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'accepter la démission de monsieur Irénée Grondin à titre de pompier volontaire de la brigade du Service de sécurité incendie d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Loisirs, culture et vie communautaire

19-06-176

PROJET DÉPOSÉ AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS : APPUI MUNICIPAL

ATTENDU la possibilité pour la municipalité d'Adstock de déposer un projet dans le programme Nouveaux Horizons;

ATTENDU la nécessité d'apporter des modifications au Centre intergénérationnel afin de permettre une optimisation des lieux pour les aînés;

ATTENDU l'utilisation accrue de la cuisine par les aînés afin de briser l'isolement social et du gymnase afin de pratiquer des activités physiques et ainsi maintenir une bonne santé;

ATTENDU que le projet est appuyé et porté par plusieurs organismes du secteur de Sacré-Cœur-de-Marie (le comité des loisirs, le cercle des fermières, le club de l'âge d'or et la fabrique de Sacré-Cœur-de-Marie).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'autoriser Mme Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière à soumettre la demande de la municipalité d'Adstock, « *Amélioration des espaces communautaires du Centre Intergénérationnel* » au programme Nouveaux Horizons ainsi qu'à signer tous documents en lien avec cette demande.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

19-06-177

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de lever la séance à 21h00.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

JL

Julie Lemelin

